DEPARTEMENT

**DU NORD** 

ARRONDISSEMENT

**DE DUNKERQUE** 

**COMMUNE** 

**D'ESTAIRES** 

DATE DE CONVOCATION

24 SEPTEMBRE 2025

DATE DE PUBLICATION **15 OCTOBRE 2025** 

Nombre de Conseillers

En exercice

27

Présents 20

Votants 24

Objet: Budget communal - 30ième anniversaire de l'école de musique -Programmation des festivités



#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CO DE LA COMMUNE D'ESTAIRES

# Séance du 30 septembre 2025

## Séance du 30 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 30 septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Madame Dorothée BERTRAND, Maire.

Présents: Mesdames, Messieurs Dorothée BERTRAND, Yves COLPAERT, Augustine VILLE, Francine MOURIKS, Frédéric DUBUS, Bérangère VILLE-MAHAUDEN, Stéphane GLORIANT, Monique DUHAYON, Véronique VANMEENEN, Brigitte CAMPAGNE, Yann NORMAND, François-Xavier HENNEON, Isabelle LEMAIRE OREC, Laëtitia LEGRAND, Jimmy MASSON, Eric DEWULF, Hervé BOCQUET, Arlette VERHELLE, Robin QUEVILLART, Julien BESEGHER

Procurations: Monsieur Bruno FICHEUX à Madame Dorothée BERTRAND Monsieur Michaël PARENT à Madame Isabelle LEMAIRE OREC

Monsieur Olivier SABRE à Madame Laëtitia LEGRAND Monsieur Clément DELASSUS à Monsieur Yves COLPAERT

Absents: Monsieur Dimitri DUQUENNE, Monsieur Bruno WILLERON, Madame Camille **SPETEBROOT** 

Secrétaire de séance : Madame Francine MOURIKS

Délibération n°112/129 – 09/2025

Objet de la délibération : Budget communal - 30ième anniversaire de l'école de musique - Programmation des festivités

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire M57;

Vu le budget primitif 2025;

Considérant que dans le cadre du trentième anniversaire de l'école de musique, il convient d'allouer un budget spécifique pour permettre la réalisation de divers événements musicaux festifs à l'occasion des 30 ans de l'école de musique.

### Exposé des motifs :

Afin de célébrer les trente ans d'anniversaire de l'Ecole de musique, des moments forts, des concerts et des créations ont été imaginés pour mettre en lumière la richesse et la diversité de l'Ecole de musique de la commune.

Ainsi, les élèves, de tout âge et de tout niveau, seront pleinement acteurs des festivités organisées pour l'occasion. Cette aventure artistique et humaine sera également marquée par des partenariats avec l'harmonie municipale de la ville.

Cette saison rythmée se déroulera d'octobre à juin 2025-2026 et prévoit de nombreux temps forts : concert d'ouverture d'anniversaire, concert de noël à l'EHPAD des Charmilles, concert de nouvel an, concert orchestre universitaire, une journée à la Cité de la musique de Paris pour l'Harmonie junior... L'ensemble des événements sont repris dans le programme des 30 ans de l'école de musique ci-annexé.

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 septembre 2025

Objet de la délibération : Budget communal – 30ième anniversaire de l'école de musique – Programmation des festivités

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'allouer un budget de 10 000 € pour l'organisation d'événements à l'occasion des 30 ans d'anniversaire de l'Ecole de musique d'Estaires;
- ➤ de dire que les dépenses seront imputées au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » ;
- d'autoriser Madame le maire à signer tout document relatif à la présente décision.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus (Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire.

Dorothée BERTRAN

La Secrétaire de séance, Francine MOURIKS

Le Maire:

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire Transmis à la sous-Préfecture le Publié ou notifié le Le Maire,

Dorothée BERTRAND